

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Manon Perreault**

<https://www.cadre21.org/membres/ac1a48512addc7c0ff99cb09>

Date d'obtention : 2022-04-04 17:04:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ne jamais consulter les images ou video. Faire l'analyse avec la grille du protocole sexto pour vérifier dans quel contexte les gestes surviennent, la nature des gestes, l'intention des personnes impliquées, et l'étendue du partage. Me valider si c'est un geste malveillant ou impulsif. Confisquer le cellulaire rapidement et utiliser le sac à cet effet.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

C'est beaucoup plus claire. Souvent les jeunes impliqués dans ces dossiers ont de intervenants externes et je laissais cet intervenant faire le suivi de la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Me valider si les actes semblent être malveillants ou impulsifs et procéder en fonction de cela.